

Paris, le 12 janvier 2018

## **La situation de nos aînés dans les établissements est grave : Le SYNCASS-CFDT participe aux actions pour faire entendre l'exaspération !**

**EN BREF :** Les différentes présentations par les pouvoirs publics de la réforme de la tarification des EHPAD n'ont pas désamorcé les inquiétudes exprimées depuis l'été. **Les pouvoirs publics restent sourds**, le Président de la République n'a pas répondu à la lettre des professionnels du 20 octobre dernier. **L'exaspération dans les EHPAD est forte parmi les personnels et les équipes, dont les directeurs. L'appel à la grève signée par la CFDT et programmée le mardi 30 janvier prochain, nous concerne !**

**Le soin et l'accompagnement de nos aînés sont l'affaire de tous ! L'amélioration des conditions d'accompagnement, de services et de soins envers les personnes âgées sont indissociables de celle des conditions de travail des professionnels : le SYNCASS-CFDT s'associe pleinement aux initiatives prises par la Fédération CFDT Santé-Sociaux et vous invite aussi à signer et faire signer la pétition. Signez ICI !**

### **Une réalité vécue, bien différente des discours officiels !**

Les réalités que vivent tous les acteurs de terrain ont été exprimées avec force par le SYNCASS-CFDT : les directeurs, comme les personnels des établissements, vivent et signalent les difficultés. Les usagers et leurs familles soulignent le manque d'effectifs des établissements. Comment considérer aujourd'hui que certains établissements seraient surdotés ? **L'accroissement des besoins sanitaires et liés à la perte d'autonomie doit être financé et personne ne peut plus admettre, en creux, la dégradation des accompagnements !**

L'argumentation officielle considère que la réforme du forfait soins compenserait celle de la dépendance, comme si les dépenses supplémentaires au titre des soins, non contestables et non contestées, pouvaient simultanément compenser la perte de ressources sur la section dépendance.

- **L'affirmer, c'est d'abord nier la pertinence de deux sections tarifaires**, correspondant à des natures de charges différentes, alors que c'est précisément le ministère qui en fixe le principe et le contenu.
- **C'est ensuite admettre une dégradation de l'accompagnement des résidents**, puisque l'accroissement des besoins sanitaires et liés à la perte d'autonomie n'est pas financé, ce qui expose les établissements et éloigne encore davantage les usagers des objectifs de bienveillance.

**Les pouvoirs publics justifient la limitation des ressources au nom d'une qualité suffisante de la filière gérontologique et d'un respect général de la dignité des usagers, reportant les carences sur un déficit de management de certains EHPAD, notamment publics.** C'est non seulement un procès injuste fait aux établissements, mais aussi un report très paradoxal des responsabilités. Le SYNCASS-CFDT souligne l'insuffisance des effectifs sur le terrain, incompatible avec les objectifs, partagés par tous, de bienveillance. Les effets négatifs de la réforme de l'allocation des ressources nécessitent bien d'être corrigés d'urgence.

**Mais il redit qu'au-delà de l'outil tarifaire, c'est le niveau de l'ONDAM médico-social et les ressources assurées par les départements qui conditionnent la qualité de l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD. Le nier c'est prendre le risque d'oublier durablement les engagements du plan solidarité grand-âge.**

**Le 30 janvier est l'occasion de nous mobiliser, nous aussi, pour faire entendre l'exaspération forte des établissements et de leurs directeurs ! Les décideurs et financeurs publics ont la responsabilité de donner aux établissements les moyens de poursuivre leurs missions auprès de nos aînés et des publics vulnérables que nous accompagnons !**



**Le SYNCASS-CFDT agit pour une gestion concertée des établissements et la reconnaissance des responsabilités des cadres de direction, en vue d'un exercice professionnel maîtrisé**